

République Française

DEPARTEMENT
Saône & Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBILLY

NOMBRE DE CONSEILLERS		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de convocation : 2/10/2017

Date d'affichage : 3/10/2017

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Maurice DEGOUT - Stéphane MOURIKS - Valérie FOUCTEAU - Alain BONNET - Serge JUGLARET - Cédric RAQUIN - Nadine CLOZEL - Alexandrine DUMONT

Absents excusés : Véronique DEL BIANCO - Magali BAYON (donne pouvoir à Alexandrine DUMONT) - Alain GRAND - Anne-Claire CAULIEZ-MICHEL - Mickaël COUDERT -

Secrétaire de séance : Anne-Lise BORDE

OBJET: EXONERATION FACULTATIVE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT - ABRIS DE JARDIN

VU la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 23 décembre 2013,

VU la délibération prise par le conseil municipal en date du 21 novembre 2012 instaurant la taxe d'aménagement,

VU la délibération prise par le conseil municipal en date du 21 novembre 2012 fixant le taux et les exonérations facultatives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE d'exonérer, en application de l'article L 331-9 modifié du code de l'urbanisme, totalement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Fait et délibéré les jours mois et an susdit et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme
A Chambilly, le 19/10/2017
Le Maire, Thierry NIGAY

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la Sous-Préfecture le 20 octobre 2017
et publié, affiché ou notifié le 20 octobre 2017
le Maire

